

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-six à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	17/06/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	01/07/2026

OBJET :

**Partenariat financier avec le département des Hautes-Alpes pour l'organisation de
voyages scolaires des élèves primaires - Année scolaire 2025/2026**

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Vincent MEDILI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , Mme Nina AMAR CAL , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle CAMBOS , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Bruno PATRON , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Alain BLANC , Mme Valérie PAUCHON-BIANCOLINO , M. Georges MUNOZ , Mme Christiane BAR , M. Elie CORDIER , Mme Charlotte KUENTZ , M. Jean-Pierre BRIARD , Mme Claudie BOYER , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , Mme Savine JUNOT , Mme Mylène ARMANDO , Mme Aurélie ALLEMAND
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) :

Mme Jennifer WILD

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Nina AMAR CAL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Chaque année scolaire les écoles publiques élémentaires de la Ville de Gap réalisent des projets pédagogiques, sportifs et culturels financés en partie par la Ville de Gap (article L132-1 du Code de l'Éducation).

Les autres financeurs peuvent être le Département, l'Inspection Académique et d'autres acteurs institutionnels.

Le Département attribue des subventions aux collectivités de rattachement des écoles primaires pour l'organisation de ces voyages.

Plusieurs écoles ont adressé leurs projets de voyages pour l'année scolaire 2025/2026 aux Services Départementaux de l'Éducation Nationale qui les ont validés d'un point de vue pédagogique. Les conditions d'attribution des subventions par le Département sont les suivantes :

La collectivité de rattachement doit prendre une délibération dans laquelle sont mentionnés, pour chaque voyage, les points suivants :

- le montant alloué par la commune pour la réalisation du voyage scolaire,
- le nombre d'enfants participants,
- la date de réalisation, le lieu, la nature du projet.

La production d'une attestation de réalisation du voyage signée par le représentant de la collectivité de rattachement, la certification du coût réel de l'activité et du montant pris en charge par la collectivité seront les conditions de paiement.

Le Conseil départemental a été destinataire des projets éligibles des écoles suivantes :

- Ecole Beauregard - Classe des CM2 - 18 élèves : Un séjour avec activité Voile à la Baie Saint-Michel à Chorges les 4 et 5 juin 2026 (soit 2 journées et 1 nuitée), la subvention allouée par la Mairie est de 1 047 €.
- Ecole Bellevue - Classes des CP et CE1/CE2 - 31 élèves : Un séjour classe de mer au Domaine de Massacan à Toulon du 28 au 30 avril 2026, la subvention allouée par la Mairie est de 2 000 €.
- Ecole élémentaire de Fontreyne - Classe des CE1/CE2 C - 22 élèves : Une nuit au refuge du Pré de la Chaumette à Champoléon du 11 au 12 juin 2026, la subvention allouée par la Mairie est de 220 €.
- Ecole élémentaire de Fontreyne - Classes des CM1/CM2 A, CM1/CM2 B, CM1/CM2 C et CM1/CM2 D - 76 élèves : Un séjour avec activité Voile à la Baie Saint-Michel à Chorges les 1er, 2, 4 et 5 juin 2026 (soit 2 journées et 1 nuitée par classe), la subvention allouée par la Mairie est de 400 €.
- Ecole de La Gare - Classes des CP et CE2 - 34 élèves : Nuitée sous tente au camping Les Rives du Drac à Saint-Bonnet en Champsaur les 17, 18 et 19 juin 2026, la subvention allouée par la Mairie est de 352 €.
- Ecole Lareton - Classe des PS/MS/GS/CP - 20 élèves : Un séjour au centre de vacances La Pousterle à Saint-Jean-Saint-Nicolas du 11 au 12 mai 2026, la subvention allouée par la Mairie est de 600 €.

- Ecole Pasteur - Classe des CM2 - 25 élèves : Une nuit au refuge du Pré de la Chaumette à Champoléon du 11 au 12 juin 2026, la subvention allouée par la Mairie est de 200 €.

- Ecole élémentaire Paul Emile Victor - Classes des CP A, CP B, CP/CE1 et CE1 - 67 élèves : Un séjour au centre de vacances La Pousterle à Saint-Jean-Saint-Nicolas du 11 au 12 mai 2026, la subvention allouée par la Mairie est de 1 365 €.

- Ecole Romette - Classes des CP/CE1 et CE1/CE2 - 46 élèves : Une nuit au refuge des Drayères à Névache du 8 au 9 juin 2026, la subvention allouée par la Mairie est de 1 000 €.

A réception du financement du Département, la Ville de Gap devra ensuite répartir et verser les sommes au moyen d'une subvention sur chaque compte des coopératives scolaires des écoles concernées.

Décision :

Il est proposé sur l'avis favorable de la Commission de l'Éducation du 10 juin 2026 et de la Commission des Finances du 16 juin 2026 :

- Article unique : de solliciter la participation du Département des Hautes-Alpes pour le financement des neufs voyages scolaires cités ci-avant.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 42

La Conseillère Municipale Déléguée



Ginette MOSTACHI

Le Secrétaire de Séance



Nina AMAR CAL

Transmis en Préfecture le : 1^{er} JUL 2026
Affiché ou publié le : 1^{er} JUL 2026